COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 02/09/24

Présents: MM. P. GUILLEBAUX (CD), J.P. LEDUC (Président), R. PANARIFI I O

Absents excusés: MME RUPERT, L. JOUBERT (Vice Président),

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

MODIFICATIONS DES CALENDRIERS **VETERANS**

La Commission procède à une refonte de la VETERANS D5. pour passer à 5 poules de 10 équipes. La mise à jour informatique est en cours.

U18

Engagement de POISSY FC 2.

La Commission intégrera cette équipe mais attend d'autres changements (ajout, suppression, etc) pour n'effectuer qu'une modification globale prochainement.

U16

Suite au non ré-engagement de VERSAILLES JUSSIEU AS, la Commission comble la vacance en faisant monter RAMBOUILLET FC

U14

Pour des raisons d'alternance, la Commission inverse les calendriers de CHANTELOUP US & ACHÉRES JEUNESSE.

SUSPENSIONS DE TERRAINS SENIORS

D5-C DU 10/03/2024

27164983 CARRIERES S/SEINE US 2 / BAILLY NOISY SFC 3

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une

suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 2 de CARRIERES S/SEINE évoluant en D5-C.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins 15 jours avant la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée :

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club.
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente.
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

La Commission désigne les matchs suivants :.

D5-C DU 10/11/2024 28230597 CARRIERES S/S US 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2

D5-C DU 01/12/2024 28230605 CARRIERES S/S US 2 / CHAMBOURCY ASM 2

D5-D DU 28/01/2024 27165442 ST CYR AFC 1 / VERSAILLES JUSSIEU AS 1

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe de ST CYR AFC évoluant en D5-D.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins 15 jours avant la date du match le terrain sur leguel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le deuxième match suivant (le premier ayant été purgé) :

D5-D DU 10/11/2024 28230735 ST CYR AFC 1 / BUC FOOT AO 1

D3-B DU 07/04/2024

26914441 FCFF 1 / LE CHESNAY 78 FC 2

Transmis de la Commission de Discipline du 11/06/24 infligeant une suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe 1 de FCFF évoluant en D3-B.

La Commission désigne le match suivant : D3-B DU 03/11/2024 28219490 FCFF1 / LE CHESNAY 78 2

U16

D3B du 29/05/2024

25893420: CLAYES Ss/BOIS USM 21 / CHAMBOURCY ASM 21

Transmis de la Commission de Discipline du 17/06/2024 infligeant une suspension de terrain de 2 matches.

La Commission désigne les matches suivants : D3-B DU 17/11/2024 28253675 LES CLAYES S/BOIS USM 21 / VSCI 21

D3-B DU 08/12/2024 28253690 LES CLAYES S/BOIS USM 21 / CROISSY US 21

D4-A DU 21/04/2024

27236743 ISSOU AS 21 / GUERVILLE ARNOUVILLE 21

Transmis de la Commission de Discipline du 11/06/24 infligeant une suspension de terrain de 4 matches dont 2 avec sursis pour l'équipe 21 d'ISSOU AS évoluant en D4-A.

Le club n'a pas engagé d'équipe U16.

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions (31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

SENIORS

D5-A **GUITRANCOURT ASF 1**

U18

D3-D **RAMBOUILLET YVELINES 22**

U14

D4-D VILLEPREUX FC 21

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

502858 HOUILLES AC

Suite aux problèmes d'occupation de terrain, le club demande l'organisation suivante :

- U18 D3-C à 13h sur terrain n°2 (sye)
- * U16 D2-A à 15h sur terrain n°2
- * U16 D4-A à 12h30 sur terrain n°1 (pelouse)
- * U16 D4-B à 11h sur terrain n°2
- * U14 D2-A à 14H sur le terrain n°2
- U14 D3-B à 14H sur le terrain n°1
- U14 D4-B à 16H sur le terrain n°1

1 YVELINES FOOT N° 1812 Vendredi 6 septembre 2024 U14 D4-C à 18H sur le terrain n°2

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

531098 ESTRELA VERSAILLES FC

En raison de l'ouverture du stade Sans Souci par le gardien à 9h, nous demandons une dérogation pour faire débuter nos matchs de VET D4-B et VET D5-D à 10h.

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

ENGAGEMENTS

LA COMMISSION ARRËTERA LES ENGAGEMENTS AU 9 SEPTEMBRE 2024 POUR CONCEVOIR LES CALENDRIERS

SENIORS F À 11

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2024-2025 :

MAURECOURT FC 1: 17h30

MUREAUX OFC LES 1: 17h30

• CS ROSNY FOOTBALL 1: 16h

RAMBOUILLET YVELINES FC 1: 18h

RAMBOUILLET/ST ARNOULT 2: 16h

En attente de confirmation :

CHANTELOUP LES V. US 1: 18h

ELANCOURT OSC 1 : 18h

VELIZY ASC 1: 16h

CDM D2

IL EST ENCORE TEMPS DE VOUS ENGAGER!

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2024-2025 :

- CARRIERES GRESILLONS 5 & 6
- DAMMARTIN EN SERVE AS 5
- GUYANCOURT ES 5
- HOUDANAISE REGION FC 5
- SATROUVILLE ES 5

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2024-2025 :

BAILLY NOISY SFC 1: 20h45
FTANG ST NOM FS 1: 20h30

OVILLOISE 1 et 2 : 20h30

SARTROUVILLE FC 1: 20h30

VOISINS FC À L'ANCIENNE 1 : 20h45

En attente de confirmation :

ACHERES FC 1 : 20h30

CROISSY US 1 : 20h15
GUYANCOURT ES : 20h15

MAUREPAS AS 1: 20h30

FUTSAL

Voici un récapitulatif des clubs engagés en D1 pour la saison 2024-2025 :

ASSOCIATION TOUSSUS FC 1 : Jeudi à 21h

ANDRESY FUTSAL AS 1 : Jeudi à 21h15

CBPS 1 : Jeudi à 21h15

CHATOU FC 1 : Jeudi à 21h

JEUNESSE D'ACHERES AS 1 : Samedi à 20h

JOUARS PONTCHARTRAIN: Mardi à 21h30

• LA TOILE : Samedi à 20h30

LES MUREAUX OFC 1: jour et horaire à définir

LE PERRAY FOOTBALL ES : Mardi à 21h15

MONTESSON US 1 : Samedi à 9h30

• TRAPPES EN YVELINES FUTSAL : Lundi à 21h

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2024-2025 :

BREVAL LONGNES FC : Mercredi à 20h

• EPÔNE USBS : jour et horaire à définir

MAURECOURT FC : Vendredi à 20h30

MEULAN/GUITRANCOURT : Vendredi horaire à définir

RAMBOUILLET YVELINES : jour et horaire à définir

En attente de confirmation (jour et horaire) :

BONNIERES FRENEUSE FC: Vendredi

JUZIERS F.C.: Vendredi

MAULOISE US : Lundi

PERRAY FOOT E.S.: Jeudi

PORCHEVILLE FC: 20h30

REGION HOUDANAISE F.C.: 20h30

ROSNY S/SEINE CSM : Jeudi à 20h30

TREMBLAY SUR MAULDRE F.C.: 20h

VILLENNES ORGEVAL FC : Samedi

VILLEPREUX FC : Lundi

TIRAGE COUPES

U16 ET U18 CY

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du Lundi 2 Septembre 2024. Vous pouvez y accéder en cliquant ici.